

AIDE À L'EMBAUCHE DES JEUNES

Conditions : entre le
01/08/2020 et le 31/01/2021,
CDI ou CDD d'au moins 3
mois.

Montant de l'aide : 4 000 €.

Aide exceptionnelle à l'apprentissage

Conditions : alternant,
contrat d'apprentissage ou
de professionnalisation.

Aide : 5 000 € (-18 ans) /
8 000 € (+)18 ans.

Prime jeunes talents qualifiés

(écologie et numérique)

Conditions : étudiant et/ou
diplômé (bac +2 min) sur des
métiers de la transformation
écolo et de la transmission des
savoirs numériques.

Aide : 4 000 € si label de l'emploi
VTE par Bpifrance.

Mission de Service Civique

Aide : financées par l'État.

Aide à l'emploi FONJEP

Aide à l'emploi sportif

Aide : Emplois sportifs
financés par
l'Agence Nationale du Sport
(max 40% du coût global
dans la limite de 12 000 € par
an, sur 2 ans).